

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.**  
**Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, concernant**  
**l'espace vert situé Avenue Docteur Lemoine/Boulevard Bracops et Avenue**  
**Claeterbosch.**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Ce quartier paisible a depuis peu exprimé sa colère à l'égard des autorités communales. En effet, malgré une récente rencontre publique, les habitants du quartier se sont vu imposer sans véritable concertation ni participation, coup sur coup, dans leur espace vert de proximité, un enclos pour chien et un potager.

Suite à une pétition adressée par les riverains à la commune, il leur a été répondu, entre autres choses et pour justifier les initiatives, que l'espace verdurisé en question était un terrain à bâtir. Si au PRAS, le terrain peut, le cas échéant accueillir des habitations, cette disposition n'est en rien obligatoire et semble ignorer la volonté des concepteurs du quartier d'intégrer ces espaces dans le « Park System ». La morphologie du quartier qui date de plus d'un demi-siècle devrait, sans doute, être rappelée à l'occasion d'une future modification du PRAS.

Ceci dit, lors de la dernière législature, le Conseil communal et le Collège avaient exprimés leur volonté sage de vouloir préserver la vocation verte de ces terrains qui participent au bien-être d'un quartier déjà largement densifié et proche du Ring. Pouvez-vous me confirmer que l'actuel Collège n'entend pas revenir sur cette vocation d'espace vert par destination de ces terrains qui sont sa propriété ?

Par ailleurs, le manque d'entretien des pelouses et autres bosquets participent de l'impression que cet espace vert n'aurait pas d'avenir. Ainsi il est à déplorer l'état lamentable de la « promenade étoilée » de même que l'état du terrain de foot dont les filets troués pendent lamentablement.

Le Collège envisage-t-il d'apporter des solutions à ces problèmes dont les coûts sont manifestement mineurs ?

A l'heure où l'actuel maître-architecte de notre Région exprime sa conviction que la priorité à Bruxelles n'est plus à la densification mais à la verdurisation, notre commune a la possibilité, à l'échelle d'un quartier, de démontrer qu'elle préfère miser sur la qualité de vie de sa population plutôt que sur une logique de valorisation de terrains sans aux visées purement comptables. En prenant clairement position, le Collège démontrera que le ratage initial de la participation citoyenne pour les deux projets précités, n'est qu'un accident de parcours aux conséquences amendables et non le début d'un irrémédiable saccage du patrimoine vert de notre commune.

Madame l'Échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord :

Monsieur le Conseiller, votre interpellation me permet de m'exprimer sur la rencontre citoyenne qui a eu lieu le 5 décembre avec les habitants du quartier.

Tout d'abord permettez-moi d'apporter plusieurs corrections et compléments à votre propos. Il

ne s'agit pas d'un enclos pour chien, mais bien d'un espace vert avec la spécificité que les citoyens qui ont des chiens peuvent les laisser en liberté moyennant le respect du règlement d'ordre intérieur. Et très clairement, à ce stade, notre volonté est bien entendue de préserver ce terrain communal de toutes constructions.

Justement, la rencontre citoyenne a été organisée dans le but de répondre aux inquiétudes de quelques habitants quant à la gestion de cet espace. Notamment, sur son entretien et la sécurité des habitants. Nous avons clarifié ces 2 axes car je confirme, avec l'ensemble du collège, que le projet associe étroitement le service « Propreté » qui s'est engagé à maintenir le site propre, de même que l'ensemble des autres sites existants. Par ailleurs, un budget 2020 est proposé pour continuer les aménagements (notamment paysagers) pour rendre le site plus conviviale et agréable. De même, la sécurité sur le site sera assurée par diverses dispositions (rondes par les « Gardiens de la Paix » et réflexions sur l'éclairage public qui en cours). Notre souhait est très clairement de développer un espace de convivialité géré et entretenu !

Je rappelle enfin que le site sera régi par un règlement d'ordre intérieur dont une 1ère esquisse a été présentée lors de la rencontre avec les riverains et qui, par leurs diverses remarques, sera finalisée en les prenant en compte. Ce règlement stipulera, par exemple, les horaires d'ouverture, de fermeture, les obligations des citoyens propriétaires de chiens...).

Enfin, j'aimerais vous rappeler, mais je suis certaine que vous êtes déjà très au courant par rapport à votre position de président de notre refuge « Veeweyde », que ce type d'aménagement poursuit plusieurs objectifs. Nous rappelons que la région bruxelloise recense 105.000 chiens sur son territoire, ce qui signifie donc qu'il y en a beaucoup plus en réalité. Offrir des espaces de liberté préservés répond ainsi à deux principaux objectifs : la sécurité et l'hygiène publique (les chiens ont un endroit pour se dépenser et ne créent pas de désagréments dans l'espace public), mais également la socialisation/convivialité et bien-être humain (comme le montre les statistiques présentées en 2019 par la Croix bleue de Belgique, l'animal domestique/de compagnie est souvent constitutif du bien-être humain).

Madame l'Échevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord :

Comme vous le savez, une réunion publique a été organisée à l'initiative du Collège avec les habitants lors de laquelle elle a pu entendre les demandes et besoins des habitants. En qualité d'échevine ayant la charge des terrains communaux, je reste attentive aux plaintes que nous pouvons recevoir. Sur le terrain communal en question, il est certain que la localisation du potager situé juste à côté de l'enclos pour chiens récemment installé posait problème. Les habitants sont souvent les meilleurs experts de leur quartier. Le Collège a notamment été sensible à la demande des habitants de conserver cet espace vert comme lieu de détente et de jeu pour les enfants. Ce terrain ne sera donc pas utilisé comme potager.

Nous souhaitons cependant toujours installer un potager dans ce quartier ou un autre et nous sommes actuellement à la recherche d'un autre terrain pouvant accueillir un tel projet. Il est évident qu'un tel projet ne pourra se réaliser qu'à la suite d'un processus de participation citoyenne, en concertation avec les habitants concernés. Notre programme de majorité prévoit d'ailleurs le renforcement de la participation citoyenne par des processus participatifs ou des réunions de quartier en amont des projets. Selon le PRAS, le terrain communal actuellement considéré comme un espace vert est un terrain constructible, ce qui n'implique évidemment pas qu'un projet de construction sur ce terrain appartenant à la commune soit en cours de développement. Il est évident que le développement de la ville ne peut se faire au

détriment des lieux de respiration, de rencontre et d'échange. Nous y serons toujours attentifs.

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord :

Monsieur le Conseiller, lorsque vous utilisez le mot « ratage » pour qualifier la participation citoyenne, je ne suis pas du tout d'accord. Je crois que, historiquement, il n'y a jamais eu autant de participation citoyenne autour d'un projet d'implantation de potager, d'autant plus que ce potager n'est pas encore installé à cet endroit. Cette démarche est, au contraire, plutôt positive.

En ce qui concerne l'entretien des espaces verts, et de la « promenade étoilée », il s'agit d'un sentier qui traverse une pelouse avec, de part et d'autre, deux zones en gestion différenciée. Ces zones permettent la présence de plantes indigènes et favorise la bio-diversité. Cette gestion différenciée provoque des fauches tardives, ce qui donne une impression de « laisser-aller ». L'entretien de toute cette zone (pourtour du terrain de football, les haies limitrophes à l'immeuble voisin et la promenade en elle-même, est prévu pour le mois de janvier. Le Collège compte aussi augmenter la collaboration avec les services « Entretien » et « Développement durable » pour optimiser la gestion différenciée dans ce genre de site.

G. VAN GOIDSENHOVEN n'a pas entendu de réponse quant au fil de football troué. Qu'est-il prévu à cet effet ?

Monsieur l'Échevin MILQUET répond qu'il est prévu de faire en janvier 2020 un nouvel inventaire de terrains de football et de pétanque, en en faisant le tour pour identifier les besoins.

G. VAN GOIDSENHOVEN insiste auprès du Collège de bien se souvenir de son engagement envers la verdure, engagement pris sous l'ancienne législature. La densification est un enjeu mais si elle est bien comprise, il faut faire en sorte que la qualité de vie ne capitule pas devant des valorisations anarchiques qui auraient comme conséquence de rendre la ville invivable. Le plus grand des paradoxes est qu'en voulant créer une ville plus dense et cohérente, on finit par porter durablement atteinte à sa structure et à son patrimoine. Il entend la volonté du Collège de préserver cet espace vert et espère qu'il ne faudra plus traiter de sujet dans le futur.